



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE
DE SAINT-DENIS D'OLERON ET LA BREE-LES-BAINS
DU 28 novembre 2022**



L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre à midi trente, les membres du Comité syndical se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint Denis d'Oléron sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Président, sur convocation qui leur a été transmise le 21 novembre 2022 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2121-10 et L2121-11).

Etaient présents :

Membres à voix délibératives :

Joseph HUOT, Président ; Nathalie JOYEUX, Vice-Présidente ; David BOSC, Vice-Président ; Raphaëlle DI QUIRICO

Étaient excusés :

Philippe CHOTEAU représenté par David BOCS, Brigitte CONIL représentée par Raphaëlle DI QUIRICO

Nombre de conseillers

En exercice : 6

Présents : 4

Excusés : 2

Représentés : 2

Votants : 6

Membres à voix consultatives :

Mme Joane GIRAUD, directrice de l'école primaire de Saint Denis d'Oléron.

Mme Béatrice GILLIES, directrice de l'école élémentaire de La Brée les Bains

(Excusée)

Madame Nathalie JOYEUX est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 05/09/2022**
2. **PERSONNEL**
 - 2.1 Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi
3. **AFFAIRES GENERALES**
 - 3.1 NONA ou AGAP'PRO : Choix du logiciel de gestion des approvisionnements de la cantine
 - 3.2 Délégation de signature sur les bons de commandes dans le cadre du marché public
 - 3.3 Transport scolaire – renouvellement de la convention
 - 3.4 Tables extérieures de la cour d'école de la Brée les Bains
4. **FINANCES**
 - 4.1 Fond d'amorçage des rythmes scolaires
 - 4.2 Ouverture de crédits pour ajustements budgétaires constatation des amortissements des biens
5. **INFORMATIONS DIVERSES**
 - 5.1 Information sur la formation PSC1
 - 5.2 Information sur le nouveau planning
 - 5.3 Cantine à 1€
 - 5.4 Organisation, inscription cantine

Après avoir vérifié le quorum, le Président aborde l'ordre du jour du Conseil Syndical

1. Approbation du procès-verbal du 05/09/2022

Le président demande si des commentaires sont à apporter au dernier procès-verbal. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal du Comité Syndical à vocation scolaire du 05 septembre 2022 est approuvé.

2. PERSONNEL

2.1 Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi

Un poste d'agent de surveillance périscolaire et d'entretien des locaux à temps non complet à hauteur de 23h50 hebdomadaires est occupé par un agent.

Son temps de travail est complété par des heures effectuées pour la commune de Saint-Denis d'Oléron, et atteint ainsi un temps complet.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'organisation du travail et des plannings des agents du SIVOS, il est souhaitable de procéder à la modification de la durée hebdomadaire de l'emploi précité.

L'objectif de passer cet emploi d'un temps non complet (23h50/35) à un temps complet, traduit le souhait de recentrer les missions dévolues à ce poste sur la partie enfance / scolaire.

L'agent sera donc désormais employé exclusivement par le SIVOS.

Ce changement est à mettre en lien avec l'opération inverse qui est en cours pour un agent communal de Saint-Denis d'Oléron, qui va être employé à temps complet par la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023, stoppant ainsi ses heures effectuées et rémunérées par le SIVOS.

Cette opération est donc équilibrée et neutre financièrement.

Enfin, la gestion administrative des plannings des agents sera simplifiée et plus cohérente avec l'annualisation du temps de travail et la tenue d'un emploi du temps unique.

Toute modification de la durée hebdomadaire d'un emploi à temps non complet qui excède 10 % du nombre d'heures de service est assimilée à une suppression d'emploi et à une nouvelle création.

A cet effet, le Comité Technique du Centre De Gestion de la Charente-Maritime a émis un avis favorable lors de sa séance du 8 novembre 2022.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la modification du poste d'un temps non complet à un temps complet.
- **DIT** que la dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours

3. AFFAIRES GENERALES

3.1 NONA ou APAP'PRO : Choix du logiciel de gestion des approvisionnements de la cantine

Monsieur le Président du syndicat intercommunal rappelle que la gestionnaire actuelle ne possède aucun logiciel spécifique pour suivre :

- Les menus
- Les stocks
- Les bons de commande

Ces tâches seront assurées par la cuisinière, dès le 1^{er} avril. Il paraît essentiel d'investir dans un outil spécifique, en prévision de cette transition.

Monsieur le Président indique que deux prestataires ont été rencontrés, par Madame JOYEUX, Vice-présidente, et Madame GOUGNARD, responsable du SIVOS :

- AGAP'PRO, dont une présentation a déjà été faite lors du dernier conseil
- NONA, prestataire présenté par l'intermédiaire de la CDC.

Madame Nathalie JOYEUX précise que le logiciel AGAP'PRO ne remplit pas toutes les attentes et aides souhaitées auprès de la cuisinière.

Deux formules sont proposées chez le prestataire NONA :

- FORMULE GRAND CHEF
- FORMULE MASTER'CHEF

La formule MASTER'CHEF est très complète, de plus un geste commercial de 1 000€ sur la première année a été proposé par le prestataire.

Il appartient donc aux membres du SIVOS de faire un choix, concernant le prestataire et la formule choisie.

	AGAP'PRO	NONA FORMULE GRAND CHEF	NONA FORMULE MASTER'CHEF
CONCEPTION DES MENUS	X	X	X
SUIVI DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE		X	X
COMMUNICATION AUX CONVIVES		X	X
ESTIMATION DES COUTS ET RATIOS EGALIM	Sur demande	X	X
GESTION DES COMMANDES FOURNISSEURS			X
GESTION DES STOCKS			X

SUIVI AUTOMATISE DES COUTS ET RATIOS EGALIM EN TEMPS REEL			X
CONSEIL TECHNIQUE	X	X	X
PARAMETRAGE DE LA MERCURIALE		X	X
FORMATION ET SUIVI LES PREMIERS MOIS		X	X
FACTURATION GLOBALISEE	X		
COUT 1ère année (HT)	GRATUIT	1 500,00 €	2 500,00 €
les suivantes (HT)		1 000,00 €	2 000,00 €

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'acquisition du logiciel NONA : FORMULE MASTER'CHEF
- DIT que les crédits sont inscrits au budget

3.2 Délégation de signature pour les bons de commandes dans le cadre du marché public

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical que dans le cadre du nouveau marché public, les commandes des denrées alimentaires s'effectuent par des bons de commandes, signés par Madame Nathalie JOYEUX ou par lui-même.

Afin de simplifier la procédure, Monsieur le Président demande aux membres de donner l'autorisation de déléguer cette tâche à :

- L'agent gestionnaire actuel
- La responsable du SIVOS
- La cuisinière

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** l'agent gestionnaire, la responsable du SIVOS et la cuisinière à signer les bons de commandes.

3.3 Transport scolaire – renouvellement de la convention

Monsieur le Président précise que pour régularisation, le conseil est amené à valider la convention de délégation de la compétence transports scolaires avec la Région.

Des modifications ont été apportées concernant la date de fin de validité de la présente convention. L'avenant précise que ce document est reconduit par tacite reconduction jusqu'au dernier jour de l'année 2024/2025.

Une précision a été apportée concernant le financement des accompagnatrices, mais le SIVOS n'est pas concerné par cette modification.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le renouvellement de la convention des transports scolaires avec la Région.

3.4 Tables extérieures de la cour d'école de la Brée les Bains

Monsieur le Président rappelle que les tables extérieures de la cour d'école de La Brée les Bains achetées cet été, par le SIVOS, ne peuvent être fixées dans la cour de l'école de La-Brée-Les-Bains, en raison de l'arrosage enterré.

Pour des raisons pratiques et d'ombrage, l'équipe enseignante préfère que celles-ci soient mobiles.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE la mobilité des tables dans la cour de l'école
- AUTORISE que les Services Techniques de la Commune de La Brée Les Bains interviennent sur les pieds des tables de façon à ce que celles-ci soient à la bonne hauteur pour les enfants.

4. FINANCES

4.1 Fond d'amorçage des rythmes scolaires

Monsieur le Président rappelle que chacune des communes perçoit le fond d'amorçage relatif à la réforme des rythmes scolaires et qu'elles peuvent reverser les sommes perçues à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'organisation des activités périscolaires et de fonctionnement des écoles.

Considérant que,

-La commune de la Brée les Bains a proposé de reverser l'intégralité de la dotation perçue au titre du fond d'amorçage au SIVOS de St Denis d'Oléron et La Brée les Bains au titre de l'année scolaire 2021-2022 d'un montant de 1633.33€.

- La commune de Saint Denis d'Oléron a proposé de reverser l'intégralité de la dotation perçue au titre du fond d'amorçage au SIVOS de Saint Denis d'Oléron et la Brée les Bains au titre de l'année scolaire 2021-2022 d'un montant de 2 500€.

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité, le reversement au budget SIVOS du fond d'amorçage relatif à la réforme des rythmes scolaires concernant l'année 2021-2022 :

- D'un montant de 1633.33€ pour la commune de La Brée les Bains,
- D'un montant de 2 500.00€ pour la commune de Saint Denis d'Oléron.

4.2 Ouverture de crédits pour ajustements budgétaire constatation des amortissements des biens – DM n° OC1

Une mise à jour des biens a été faite après l'envoi par la trésorerie des états actifs récapitulant les biens possédés par la collectivité et qui doit être en concordance avec notre état des biens enregistrés.

Monsieur le Président explique qu'il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits pour l'équilibre du budget en dépenses et en recettes de chaque section investissement et fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21728 (21) : Autres agencements et aménagements de terrains	571,69 €	28158 (040) : Autres install., matériel et outillage techniques	350,21 €
		281728 (040) : Autres agencements et aménagements de terrains	2 421,48 €
		28188 (040) : Autres immobilisations corporelles	-2 200,00 €
Total Dépenses	571,69 €	Total Recettes	571,69 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	571,69 €	6459 (013) : Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	571,69 €
6232 – Fêtes et cérémonies	-108.00		
6817 – Dotations aux provisions pour dep. actifs circulants	108.00		
Total Dépenses	571,69 €	Total Recettes	571,69 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE l'ouverture des crédits pour l'équilibre du budget en dépenses et en recettes pour chaque section : investissement et fonctionnement.

4 INFORMATIONS DIVERSES

5.1 Information sur la formation PSC1

Monsieur le Président du conseil intersyndical indique que dans le cadre du programme de formation, souhaité par la mandature, une partie des agents du SIVOS ont bénéficié d'une formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Monsieur le Président indique que la Mairie de Saint-Denis-D'Oléron a mis à disposition, les locaux de l'école, pour permettre la réalisation de cette formation, via l'association « PRET A SECOURIR ».

Monsieur le Président indique qu'une seconde session sera organisée, courant 2023, afin de permettre aux derniers agents de bénéficier de cette formation.

Monsieur le Président précise que cette formation sera également proposée aux deux agents de La-Brée-Les-Bains, qui interviennent à l'école. Si ils souhaitent y participer, le directeur des ressources humaines de la mairie de Saint-Denis-D'Oléron ou la responsable du SIVOS s'engagent à prévenir dans un délai raisonnable, la municipalité de La-Brée, afin que leurs emplois du temps le permettent.

5.2 Information sur le nouveau planning

Le nouveau planning a été mis en place à compter du 1^{er} octobre 2022. Après trois semaines, un point a été réalisé avec les agents, ainsi que l'équipe enseignante. Des ajustements ont été faits et sont mis en place depuis la rentrée du 7 novembre 2022. Certaines plages horaires ont été revues concernant les interventions de nettoyage dans les différents locaux de l'école primaire.

5.3 Cantine à 1€

Madame JOYEUX indique avoir été contacté par une famille, au sujet de la cantine à 1 €. Après recherche, il s'avère que pour bénéficier de ce processus. Cette dotation est orientée vers les communes les plus défavorisées.

Pour information, il faut remplir les critères suivants :

- A minima trois tranches tarifaires
- La fraction péréquation de la DSR est attribuée, selon les termes de l'article L2334-22 du CGCT, "aux communes dont le potentiel financier par habitant [...] est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique".

Les communes du SIVOS n'y sont pas éligibles.

5.4 Organisation, inscription cantine

Suite à plusieurs incidents de facturation liés à l'organisation et à l'inscription au restaurant scolaire, Mme Nathalie JOYEUX propose un moment de réflexion en collaboration avec les enseignants dans les semaines à venir.

Mme Joane GIRAUD ET Mme Béatrice GILLIES souhaitent participer à cette réflexion.

Mme Joane GIRAUD précise que dorénavant elle conservera les feuilles d'appels.

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

Actuellement la commune de St Denis d'Oléron a un contrat pour la location de photocopieurs avec la Société REX ROTARY. Par soucis d'économie, le parc des photocopieurs de la commune doit être revu. Mme Nathalie JOYEUX précise que deux photocopieurs sont dans l'enceinte de l'école primaire,

- Un photocopieur dans le bureau de Mme Joane GIRAUD qui est en libre accès pour les enseignants de l'école
- Un photocopieur dans la classe de Mme Elisabeth BOURGEOIS servant peu.

Après concertation avec Mme Joane GIRAUD, il a été décidé que le photocopieur de la classe de Mme Elisabeth BOURGEOIS serait retiré.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à **13h20**.

Le Président,
Joseph HUOT



